



# 2021

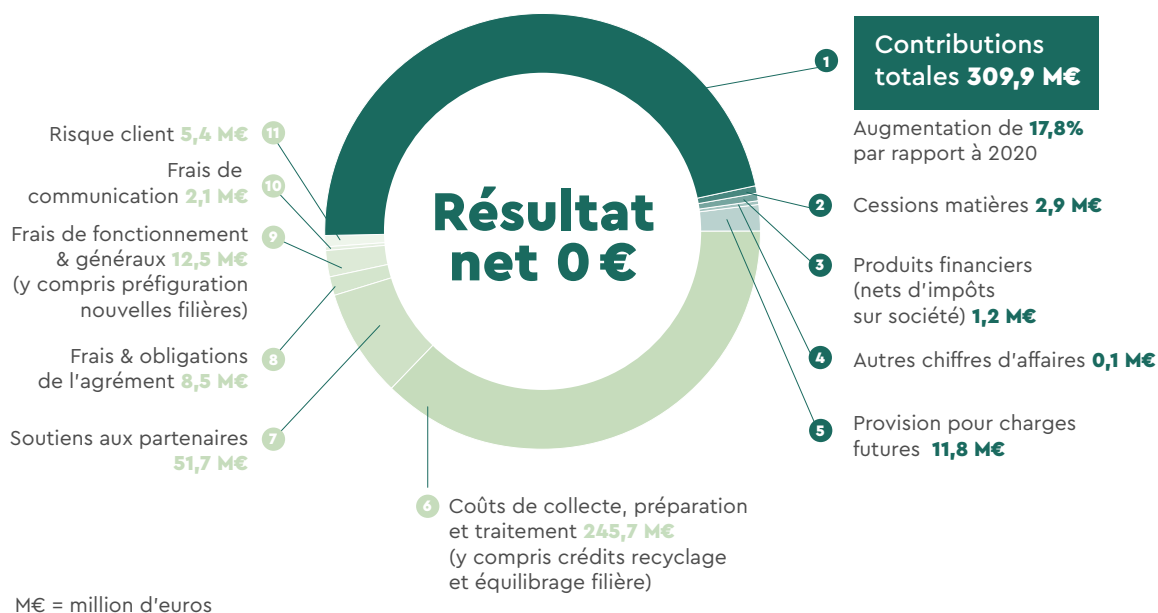
## Comptes sociaux

de l'exercice clos  
le 31 décembre 2021

écomobilier

# Un équilibre financier stable grâce à la hausse des contributions

Les données décrites dans ce rapport correspondent à celles du neuvième exercice comptable de la société, d'une durée normale de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. L'exercice clos le 31 décembre 2021 est celui de la 4<sup>e</sup> année de l'agrément d'Eco-mobilier pour la période 2018/2023.





# Chiffre d'affaires et collecte en hausse

## 521 millions d'unités mises sur le marché déclarées et 309,9 millions d'euros d'éco-participation en 2021

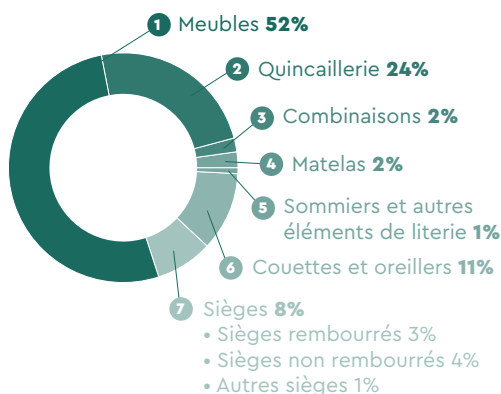
Les contributions brutes de l'exercice 2021 s'établissent à **309,9 millions d'euros, en augmentation brute de +17,8 %** par rapport à l'exercice précédent (+46,7 millions d'euros). Une variation due à :

- une croissance des mises en marché de +19,3 %, pour un effet quantité de +39 millions d'euros ;
- la baisse de l'effet prix (- 1,8 M€) ;
- les Free Riders (déclarations 2021: +3,8 millions d'euros et régularisation de déclarations antérieures à 2021: +3,8 millions d'euros) ;
- d'autres régulations (audits, Cut-off, écart périmètre déclarant) : +2 millions d'euros.

Hors régularisations concernant les années antérieures, le total des contributions trimestrielles et annuelles au titre de l'année 2021 est de 304 millions d'euros, en augmentation de +16,9 % par rapport à 2020 (+ 43,8 millions d'euros).

En 2021, les mises sur le marché des adhérents d'Eco-mobilier correspondent à près de 510 millions d'unités d'éléments d'ameublement à isopérimètre par rapport à 2020, soumis à l'éco-participation, soit 2,9 millions de tonnes.

### 2021 : évolutions des mises sur le marché par famille de produits

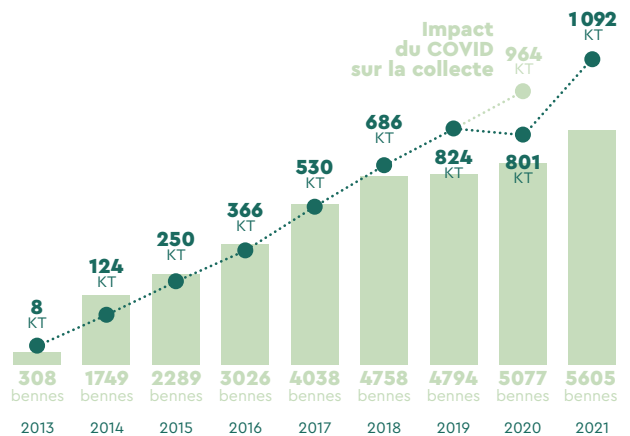


## La présence d'Eco-mobilier s'est encore accrue sur le territoire national, avec la création de 528 points de collecte supplémentaires en 2021

À fin 2021, le maillage territorial de collecte déployé par Eco-mobilier atteint désormais **5 605 points permanents**, après qu'en 2021, **301 nouveaux points** dans les déchèteries des collectivités locales, 48 dans les associations solidaires, 100 chez les distributeurs et 79 déchèteries pros ont été équipés d'une benne dédiée à la collecte des meubles usagés.

Avec **640 collectivités partenaires**, Eco-mobilier confirme son implantation et propose à plus de 66,3 millions d'habitants (98 % de la population), une solution de prise en charge de leurs déchets d'éléments d'ameublement (DEA) afin de leur donner une seconde vie au travers du recyclage ou de la valorisation.

### Points permanents déployés et tonnages collectés\* par Eco-mobilier depuis 2013



Résultat : en 2021, la part des DEA directement pris en charge par Eco-mobilier a atteint près de 1 142 000 tonnes collectées et réemployées au travers des 6 177 points permanents ou ponctuels activés, ce qui représente une hausse de plus de 35 % (+299 800 tonnes). Une hausse significative liée au retour à une collecte normale après la crise sanitaire de 2020, mais aussi au développement de la collecte, notamment au travers de :

- la poursuite de l'équipement des déchèteries des collectivités avec une benne pour les DEA en mélange ou deux bennes permettant de séparer le bois des autres matériaux DEA ;
- l'expérimentation de nouveaux outils de collecte digitaux et de nouveaux contenants ;
- la création d'un réseau de points de collecte de proximité, avec des partenaires comme La Poste ou Le Relais et avec des associations partenaires ;
- la mise en place de nouveaux partenariats associatifs pour le réemploi du mobilier ;
- la mise en œuvre des dispositions de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) concernant l'obligation de reprise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec :
  - l'animation de 15 webinaires pour présenter les nouvelles obligations de reprise aux distributeurs et aux places de marché ;
  - l'accompagnement des distributeurs et des vendeurs en ligne avec la mise à disposition de messages et de supports de communication annonçant la reprise obligatoire ;
  - la mise en œuvre de moyens de collecte pour faciliter la reprise sans frais à mettre en place par les distributeurs (diffusion de la carte pro dématérialisée, mise en ligne d'un outil d'identification de l'obligation de reprise personnalisée par magasin).

# Coûts opérationnels directs et indirects

L'ensemble des coûts opérationnels considérés à la clôture de l'exercice 2021 regroupe au travers des coûts opérationnels "directs", les coûts de gestion (collecte et traitement) des 6 177 points de collecte permanents et ponctuels gérés par Eco-mobilier, et au travers des coûts "indirects", l'ensemble des soutiens financiers versés aux différents partenaires de la collecte d'Eco-mobilier.

Répartition des tonnages par origine en 2021

## Économie sociale et solidaire

**111 108 tonnes**

collectées et réemployées par les **423** associations sous convention

## Professionnels

**55 322 tonnes**

collectées auprès des distributeurs et de leurs livreurs

## Collectivités

**1 324 941 tonnes**

**964 990** tonnes collectées par Eco-mobilier dans une des **3 583** déchèteries équipées d'une benne

**359 941** tonnes financières collectées par les collectivités dans les déchèteries non équipées d'une benne Eco-mobilier ou en porte à porte

**1 141 922** tonnes de déchets d'éléments d'ameublement collectées par Eco-mobilier ou réemployées

**72,8%** des tonnages des collectivités ont été collectés par Eco-mobilier en 2021

Au travers de **5 605** points permanents de collecte

et **572** points ponctuels

**84%** des tonnages collectés de déchets d'éléments d'ameublement sont issus des collectivités

## Les coûts opérationnels "directs"

Ces coûts regroupent les frais de collecte, de transit, de préparation et de traitement effectués sur les sites des opérateurs attributaires des marchés Eco-mobilier. En 2021, ils s'établissent à **un peu plus de 243 millions d'euros**, en hausse de 36,2% par rapport à l'exercice précédent. Une hausse directement corrélée à la croissance de la collecte opérationnelle (+36,4% en 2021 soit +291 000 tonnes) qui doit néanmoins être nuancée du fait :

- des effets de la crise sanitaire subis en 2020 (déchèteries de collectivités, autres partenaires administrativement fermés dont les réouvertures ont été progressives), et dont l'impact 2020 est estimé à -163 000 tonnes ;

- de la poursuite de la montée en charge de la collecte sur le périmètre déployé ainsi que sur les 528 nouvelles bennes installées en 2021 et année pleine des 388 bennes installées en 2020 soit +60,9 millions d'euros et +273 400 tonnes ;
- de la montée en charge de la collecte dans les DROM COM et de la collecte des PRAC (Produit Remboursé d'Assise et de Couchage), soit + 70 000 tonnes et + 300 000 euros ;
- de la poursuite du déploiement du bi-flux bois DEA et non DEA avec la collecte de 25 200 tonnes en 2021 ayant généré une économie de près d'1,1 million d'euros ;
- d'une hausse moyenne des coûts de traitement (hors bi-flux et DROM-COM) de +0,5 €/tonne, soit +500 000 euros.

## Les coûts opérationnels "indirects"

Dans le cadre des contrats avec ses partenaires, Eco-mobilier a engagé au titre de 2021 près de **52 millions d'euros** de soutiens financiers.

Ainsi, les partenaires sous contrat avec Eco-mobilier bénéficient en 2021, conformément aux engagements pris pour atteindre le « ZÉRO déchet » et favoriser le réemploi et la réutilisation :

- de **soutiens financiers aux collectivités pour plus de 45,7 millions d'euros** dont 37 % au titre des déchets

d'éléments d'ameublement traités par les collectivités non équipées d'une benne dédiée au mobilier, ou collectés en « porte à porte » ;

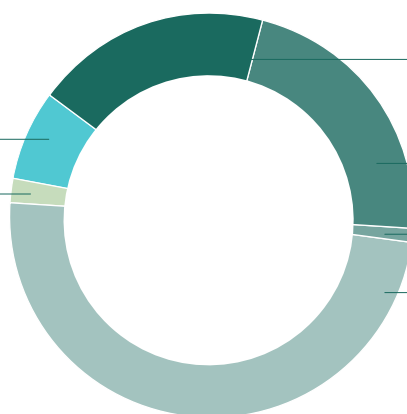
- **3,8 millions d'euros** de soutiens financiers à la collecte du mobilier par les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

- **1 million d'euros** de soutiens financiers à la collecte du mobilier par les distributeurs.

### Répartition des coûts opérationnels "indirects"

Économie sociale et solidaire **7,6 %**

Distributeurs **2 %**



Collectivités **90,5 %**

**12,3 %** Contrat territorial de collecte du mobilier (avant basculement)

**21,7 %** Soutien au porte à porte

**0,5 %** Soutien à la communication

**56 %** Contrat territorial de collecte du mobilier (après basculement)





# Frais de communication

Les différentes actions de communication conduites en 2021 concernent les entreprises adhérentes, les partenaires de la collecte et le grand public, avec :

- **l'information et la préparation des outils d'accompagnement** pour les nouvelles dispositions issues de la Loi AGEC entrées en vigueur en janvier 2022 : signalétique de tri TRIMAN, reprise en magasins, invendus... ;
- **les salons professionnels** (Esprit Meuble et Pollutec) qui ont repris en présentiel en 2021 et l'organisation de nombreux webinaires d'information ;
- **les expérimentations sur cinq territoires du programme de services « Maison du tri »** à destination du grand public, accompagnées et renforcées par une campagne de communication media presse, affichage et réseaux sociaux dédiée ;
- **une expérimentation de nouvelles consignes de tri en déchèterie** pour intégrer les produits des nouvelles filières articles de bricolage et de jardin et jouets ;
- **un test de collecte en petits contenants** dédiés dans une dizaine de magasins de jouets et de bricolage pour préparer la communication associée à la mise en place des filières articles de bricolage et de jardin et jouets ;
- **la promotion de l'innovation** avec des appels d'offres et appels à projets, les événements de la 2<sup>e</sup> année du programme Innovation for Eco-design ;
- **l'inauguration de l'usine RENUVA** : partenariat innovant Eco-mobilier, DOW CHEMICAL et OCO pour le développement d'une solution de recyclage chimique des mousses issues du recyclage des matelas usagés ;
- **le renfort de la présence « digitale »** à destination du grand public avec des contenus dédiés, riches et variés sur « maisondutri.fr » et les réseaux sociaux.



# Frais de recherche et développement

"Analyse du cycle de vie", "Eco-innovation Challenge" et "Eco-conception", Eco-mobilier, dans le cadre de ses obligations, consacre 2 % de ses contributions pour soutenir et développer les actions en matière de Recherche et Développement, d'accompagnement à l'éco-conception et favoriser le réemploi et la réutilisation.

Dans la continuité des actions engagées depuis 2013, Eco-mobilier a poursuivi en matière de Recherche et Développement :

- des caractérisations nécessaires aux actions d'amélioration de la compréhension du gisement de déchets d'éléments d'ameublement collectés et triés, ainsi qu'à la mise à jour des indicateurs de taux de présence de déchets d'éléments d'ameublement dans les bennes de collecte non séparée, utilisés dans le calcul des soutiens financiers ;
- des soutiens aux lauréats de "l'Eco-Innovation Challenge" lancé en juin 2017 permettant de faire émerger des solutions de recyclage pour les mousses et les rembourrés.

Des chantiers et travaux initiés en 2018 et 2020 ont aussi été poursuivis. Ils concernent notamment :

- les tests d'utilisation en chaufferie du bois issu des déchets d'éléments d'ameublement ;
- les travaux de recherche et d'étude sur les matériaux ;
- l'évaluation des enjeux environnementaux de la filière, notamment dans le cadre des études d'analyse du cycle de vie (ACV) des produits, avec deux axes : l'ACV du bois et l'ACV globale de la filière de traitement ;

- le programme d'open innovation rebaptisé « Innovation for Eco-design » qui met en relation des innovateurs sourcés dans le monde entier avec des adhérents Eco-mobilier, afin d'encourager la mise en place de programmes collaboratifs d'éco-conception intégrant de nouvelles façons de concevoir des produits à moindre impact environnemental.

Dans la continuité des actions menées depuis 2019 en matière d'éco-conception, une trentaine d'entreprises ont été accompagnées en 2021 à la sensibilisation à l'éco-conception.

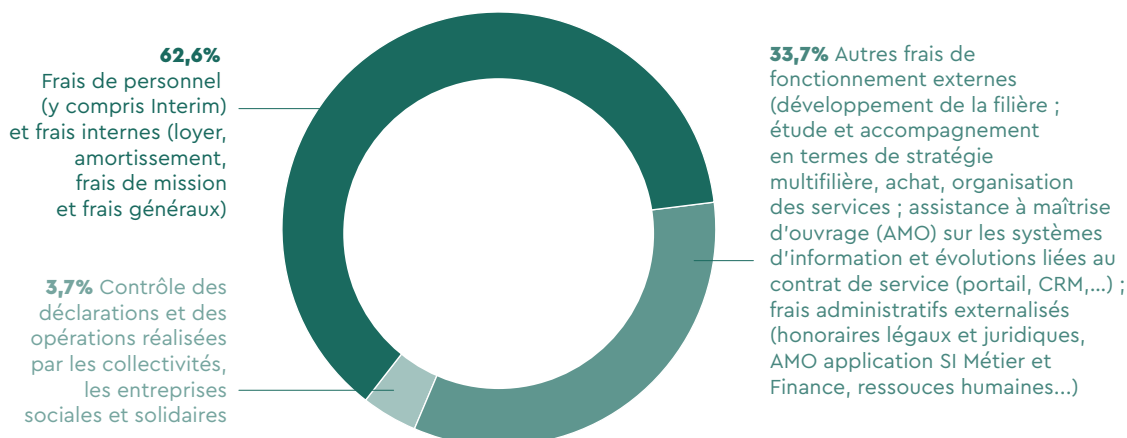
Les actions favorisant le réemploi et la réutilisation ont également été poursuivies, avec les réseaux nationaux des acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui a donné lieu en 2021 au suivi et à la clôture des dix projets lauréats, destinés à promouvoir la formation au travail du bois, l'upcycling, pour produire de nouveaux meubles, à partir de matériaux et de produits usagés, et la constitution de matériauthèques, destinées aux artisans ou aux associations qui produisent toute sorte d'objets à partir des matériaux d'occasion. Mais aussi, grâce à la participation de certaines associations devenues points de collecte de proximité dans le cadre de l'expérimentation du programme de services Maison du tri.



## Frais de fonctionnement et généraux

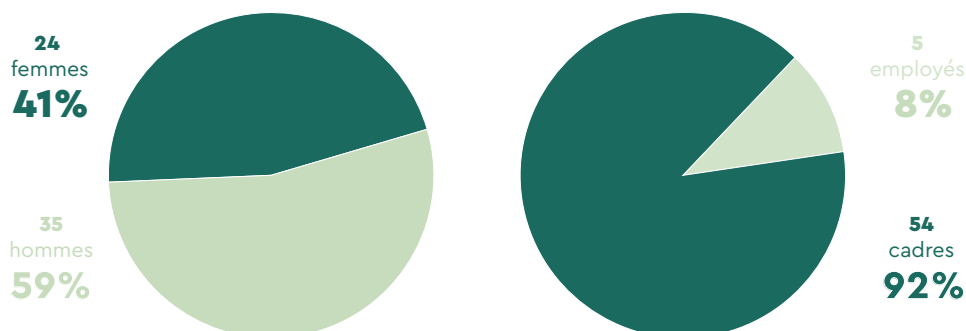
Le total des frais de fonctionnement s'élève à près de 12,5 millions d'euros et a donc augmenté de 19,7% par rapport à 2020. Une hausse à nuancer du fait des décalages et reports consécutifs à la crise sanitaire de 2020. De plus en 2021, le total des frais reste stable puisqu'il représente 4% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Répartition 2021 des frais de fonctionnement (en %)



## Une organisation stable en 2021

Au 31 décembre 2021, l'effectif de 59 personnes équivalent temps plein, interim inclus, présente un âge moyen de 39,1 ans et se répartit comme suit :



### Mesures COVID

L'organisation mise en œuvre en 2020 a été reconduite notamment au travers du travail à distance, de la fourniture d'équipements individuels nécessaires au maintien des distanciations sociales (masques, parois de séparation, gel, produits désinfectants...), du nettoyage et de la désinfection régulière des locaux, de la mise en œuvre de protocoles sanitaires successifs suivant les décisions gouvernementales discutées et adoptées avec le CSE, ainsi que du suivi des collaborateurs déclarés positifs au COVID ou cas contact jusqu'à leur retour dans l'entreprise.



# Provisions pour charges futures

## En synthèse sur l'exercice 2021, Eco-mobilier

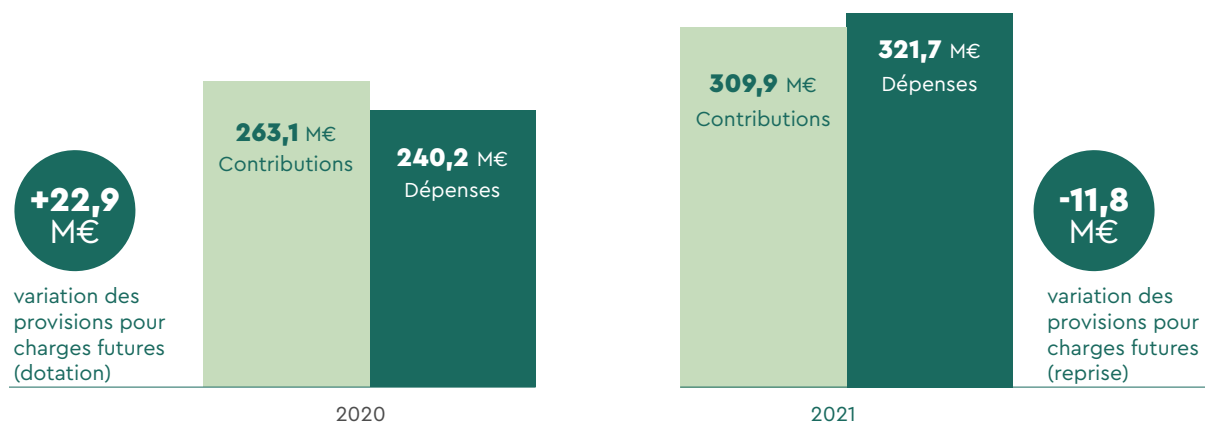
- **A perçu 309,9 millions d'euros de contributions** assises sur les mises sur le marché déclarées par ses 6 542 adhérents (soit une hausse de 12,6 % du nombre d'adhérents par rapport à 2020).

- **321,7 millions d'euros de dépenses** dont 91 % directement liées aux 1,2 million de tonnes collectées en 2021.

Compte tenu du constat fait à la clôture de l'exercice, à savoir des charges (329 681 771 euros) supérieures à la somme des produits (317 890 694 euros), il est

nécessaire de procéder à une reprise complémentaire de 11 791 077 euros. Par conséquent, au 31 décembre 2021, la provision pour charges futures cumulée s'établit à 98 622 387 euros, ce qui, en application des dispositions de l'agrément, représente environ 4,8 mois de charges de l'exercice précédent.

Est compris dans cette provision, l'obligation minimum de provisions fixée par l'agrément pour 2018-2023 à 2 mois de charges de l'année précédente, pour 39 270 988 euros, et un solde de 59 351 398 euros d'excédents déjà engagés dans la montée en charge au travers des contrats avec les partenaires de la filière.



M€ = millions d'euros

# écomobilier

eco-mobilier.fr

50 avenue Daumesnil 75012 Paris



0 811 69 68 70 Service 0,05 € / appel + prix appel